

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence en citant le nom de Allah,  
Celui Qui accorde Sa miséricorde à toutes les créatures dans  
le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà, Celui  
Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

*La louange est à Allah le Seigneur des mondes,*

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à  
notre maître Mouhammad le Messager de Allah,  
ainsi que la préservation de sa communauté  
de ce que le Prophète craint pour elle.*

## ***Khoutbah n°1077***

Discours du vendredi 15 mai 2020 correspondant au 22 *Ramadan* 1441 de l'Hégire

# ***La Nuit de Al-Qadr***

***Al-hamdou lil-Lahi<sup>1</sup> was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadi r-raçouli l-Lah,  
ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.***

La louange est à Allah puis la louange est à Allah. La louange est à Allah et que l'honneur soit accordé à Ses esclaves qu'Il a élus. La louange est à Allah, Celui Qui est Unique, Qui n'a besoin de rien, Qui n'engendre pas, Qui n'est pas engendré, Qui n'a pas de compagne ni d'enfant. Je Le remercie, je recherche Son aide, je recherche Sa bonne guidée, je Le remercie.

Que Allah élève et honore notre bien-aimé, notre maître, notre éminent, la cause de notre joie, Ahmad, celui que Allah a envoyé en tant que miséricorde pour les mondes, annonciateur de bonne nouvelle et avertisseur d'un châtement, appelant à la religion agréée par Allah par Sa volonté telle un flambeau éclatant et une lune radieuse. Allah a guidé par lui la communauté, Il a délivré grâce à lui du tourment, il s'est acquitté de ce qui lui a été confié, il a porté le conseil à la communauté. Que Allah le rétribue du meilleur de ce dont Il a rétribué l'un de Ses prophètes.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, Celui à Qui appartient toute chose, Celui Qui est différent de toutes Ses créatures. Je témoigne que notre maître Mouhammad est le Messager de

---

<sup>1</sup> Il s'agit des piliers selon Ach-Chafi'iy pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

*Allah*, il est véridique dans ce qu'il a promis, il est l'honnête, que *Allah* l'honore et l'élève davantage en degré ainsi que ses chastes compagnons.

Chers bien-aimés musulmans, je vous recommande et je me recommande à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah Al-^Adhim*. *Allah ta^ala* dit dans le *Qour'an* honoré :

﴿ إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ ﴿١﴾ وَمَا أَدْرَاكَ مَا لَيْلَةُ الْقَدْرِ ﴿٢﴾ لَيْلَةُ الْقَدْرِ خَيْرٌ مِّنْ أَلْفِ شَهْرٍ ﴿٣﴾ تَنْزِيلُ الْمَلَكِ وَالرُّوحُ فِيهَا بِإِذْنِ رَبِّهِمْ مِّنْ كُلِّ أَمْرٍ ﴿٤﴾ سَلَامٌ هِيَ حَتَّىٰ مَطْلَعِ الْفَجْرِ ﴿٥﴾ ﴾

[sourat Al-Qadr / 1-5] ( 'inna 'anzalnahou fi laylati l-qadr wama 'adraka ma laylatou l-qadr laylatou l-qadri khayroun min 'alfi chahr tanazzalou l-mala'ikatou war-rouhou fiha bi'idhni Rabbihim min koulli 'amr salamoun hiya hatta matla'i l-fajr) ce qui signifie : « **Nous l'avons fait descendre pendant la nuit de Al-Qadr. (1) Et que sais-tu de la nuit de Al-Qadr ? (2) La nuit de Al-Qadr est meilleure que mille mois. (3) Durant celle-ci, les anges descendent ainsi que *Jibril*, sur ordre de leur Seigneur pour toute chose [prédestinée par *Allah* jusqu'à l'année suivante]. (4) Elle est paix et salut jusqu'à l'apparition de l'aube. (5) »**

Voici que nous sommes entrés, grâce à Dieu, dans les dix derniers jours de *Ramadan* et ce qu'ils comportent comme mérite et comme bénédictions. Nous comptons ses jours bénis qui en restent. Le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* s'appliquait davantage encore dans les dix derniers jours en faisant l'*i^tikaf*, c'est-à-dire en restant dans la mosquée avec l'intention, et en faisant le *qiyam*, c'est-à-dire en veillant la nuit en prières.

*Allah tabaraka wata^ala* a spécifié le mois de *Ramadan* béni par des spécificités qu'Il n'a pas accordées aux autres mois. C'est dans ce mois-là qu'a été descendu le *Qour'an* honoré à notre maître *Mouhammad*, et c'est en ce mois qu'a été descendu l'Évangile authentique à notre maître *^Iqca* le fils de *Maryam*, et c'est dans ce mois qu'a été révélé la Torah authentique à notre maître *Mouça* fils de *^Imran*, que *Allah* les honore et les élève tous davantage en degré.

D'après *Wathilah Ibnou l-^Asqa^*, le Messenger de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit, d'après ce qu'a rapporté l'Imam *Ahmad* :

(( أَنْزَلَتِ التَّوْرَةُ لِسِتِّ مَضَيْنَ مِنْ رَمَضَانَ وَأُنزِلَ الْإِنْجِيلُ لِثَلَاثِ عَشْرَةَ حَلَّتْ مِنْ رَمَضَانَ وَأُنزِلَ الْفُرْقَانُ لِارْبَعِ وَعِشْرِينَ حَلَّتْ مِنْ رَمَضَانَ ))

('ounzilati t-Tawratou lisittin madayna min Ramadanana wa'ounzila l-'Injilou lithalatha ^achrata khalat min Ramadanana wa'ounzila l-Fourqanou li'arba'in wa'ichrina khalat min Ramadan) ce qui signifie : « **La Torah a été descendue lorsque six nuits furent passées de Ramadan, l'Évangile a été descendu treize nuits passées de Ramadan et Al-Fourqan vingt-quatre nuits passées de Ramadan.** » Fin de citation

Dans le mois de *Ramadan*, il y a une nuit qui est meilleure que mille mois, y accomplir des actes d'obéissance à *Allah ta^ala* vaut mieux qu'accomplir les mêmes œuvres dans les autres nuits que cette nuit-là durant mille mois.

Dans la nuit de *al-qadr*, *Jibril ^alayhi s-salam* a reçu l'ordre de prendre à partir de la Table Préservée le *Qour'an* honoré. Il l'a fait descendre en une seule fois jusqu'à *Baytou l-^Izzah* dans le premier ciel. Puis, après cela, les versets du *Qour'an* ont été descendus, au fur et à mesure. La nuit de *al-qadr*, cette année-là fut la nuit du vingt-quatre *Ramadan*. Sa descente totale a été complétée en vingt-trois années et le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a enseigné à ses compagnons honorables l'ordre actuel du *Mous-haf* et comment le réciter et le réciter tel qu'il se trouve actuellement entre nos mains, c'est-à-dire le début étant *sourat Al-Fatihah* puis *sourat Al-Baqarah* et la fin du *Mous-haf* étant *sourat An-Nas*.

Le *Qour'an* honoré a été descendu lors d'une nuit bénie tout comme *Allah ta^ala* le dit :

﴿إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةٍ مُبَارَكَةٍ إِنَّا كُنَّا مُنذِرِينَ ﴿٣﴾﴾

[*sourat Ad-Doukhan* / 3] (*'inna 'anzalnahou fi laylatin moubarakah 'inna kounna moundhirin*) ce qui signifie : « **Nous l'avons fait descendre durant une nuit bénie, certes Nous mettons en garde.** » Cette nuit bénie est la nuit de *al-qadr* et ce verset ne concerne pas la nuit de la *mi-Cha^ban*.

La nuit de *al-qadr*, c'est la nuit à propos de laquelle *Allah ta^ala* dit :

﴿فِيهَا يُفْرَقُ كُلُّ أَمْرٍ حَكِيمٍ ﴿٤﴾﴾

[*sourat Ad-Doukhan* / 4] (*fiha youfraquou koullou 'amrin hakim*) ce qui signifie : « **Durant cette nuit est annoncé [aux anges] tout ce qui est prédestiné [jusqu'à l'année prochaine].** » c'est-à-dire que c'est en cette nuit-là que *Allah ta^ala* donne à savoir à Ses anges honorables les nouvelles de l'année à venir, en tant que mort et vie qui vont subvenir, qui parmi les esclaves sera éprouvé par la maladie, par la pauvreté ou les catastrophes. Et qui, parmi eux, auront pour bienfait la bonne santé et la richesse.

Notre Seigneur *tabaraka wata^ala* dit :

﴿إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ ﴿١﴾ وَمَا أَدْرَاكَ مَا لَيْلَةُ الْقَدْرِ ﴿٢﴾﴾

(*'inna 'anzalnahou fi laylati l-qadr wama 'adraka ma laylatou l-qadr laylatou l-qadr*) ce qui signifie : « **Nous l'avons fait descendre pendant la nuit de *Al-Qadr*. (1) Et que sais-tu de la nuit de *Al-Qadr* ? (2)** » C'est une nuit éminente qui n'a lieu que pendant le mois de *Ramadan*. Il n'est pas une condition que ce soit la nuit du vingt-septième jour. Preuve en est le *hadith* de *Wathilah Ibnou l-'Asqa^* qui indique que le *Qour'an* a été descendu la nuit du vingt-quatrième jour. Il est possible qu'elle ait lieu n'importe quelle nuit de *Ramadan*, mais elle ne peut avoir lieu que pendant le mois de *Ramadan*. Le plus souvent, elle a lieu durant les dix dernières nuits de *Ramadan*.

﴿لَيْلَةُ الْقَدْرِ خَيْرٌ مِّنْ أَلْفِ شَهْرٍ ﴿٣﴾﴾

(*laylatou l-qadri khayroun min 'alfi chahr*) ce qui signifie : « **La nuit de *Al-Qadr* est meilleure que mille mois.** » Celui qui veut veiller la nuit de *al-qadr*, qu'il se prépare en accomplissant des actes d'obéissance conformément aux textes religieux. Il la veille en évoquant *Allah*, il la veille

en faisant des demandes du pardon, il la veille en prières surrogatoires, il la veille en récitant le *Qour'an* honoré. Et celui qui devait rattraper des prières, qu'il s'occupe durant la nuit de *al-qadr* en rattrapant les prières manquées au lieu de faire les prières surrogatoires. En effet, les savants ont dit que celui qui a été occupé par les obligations au détriment des surrogatoires, il est excusé –*ma^dhour*–, et celui qui a été occupé par les surrogatoires au détriment des obligations, il est dupé –*maghrour*–.

Quelle invocation, chers frères de foi, peut faire celui qui a vu la nuit de *al-qadr* ? Écoutez avec moi, chers frères de foi, ce que l'enseignant du bien, le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a incités à faire. *A'ichah*, que *Allah* l'agrée, avait interrogé le Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* que si elle voyait la nuit de *al-qadr*, que pourrait-elle faire comme invocation ? Il lui a dit :

(( قُولِي اللَّهُمَّ إِنَّكَ عَفْوٌ تُحِبُّ الْعَفْوَ فَاعْفُ عَنِّي ))

[rapporté par *Ibnou Majah*, *Ahmad* et d'autres.] (*qouli* : *Allahoumma 'innaka ^afouwwoun touhibbou l-^afwa fa^fou ^anni*) ce qui signifie : « **Dis : Ô Allah, Tu es Celui Qui pardonne, Tu agrée le pardon, alors pardonne-moi** »

Comment la personne sait-elle qu'elle a vu la nuit de *al-qadr* à l'état d'éveil ? Il y a pour cela des signes, ainsi parmi ses signes, il y a la vision d'une lumière autre que la lumière du soleil, de la lune ou de l'électricité, ou la vision des arbres se prosterner pour *Allah ta^ala*, ou la vision des anges ou le fait d'entendre leur voix. Que *Allah* m'accorde ainsi qu'à vous de la voir et de faire des invocations durant cette nuit-là. Parmi ses signes, il y a que le soleil se lève le lendemain matin de cette nuit bénie, avec une lumière très douce. Il y a des gens qui la voient dans le rêve, mais le mieux et le plus fort c'est de la voir à l'état d'éveil. Celui qui la voit dans le rêve, il y a du bien en cela. Que celui que *Allah* honore par le fait de la voir, qu'il demande à *Allah* de délivrer du tourment les musulmans et de lever les épreuves et l'inflation, et de corriger leur état entre eux.

Sachez, chers frères de foi, qu'il convient à l'homme croyant d'accomplir les actes d'obéissance durant toutes les nuits de *Ramadan* pour coïncider avec cette nuit-là afin de ne pas manquer la récompense de sa veillée même s'ils n'ont pas vu les signes à l'état d'éveil ou dans le rêve. Alors préparez vos provisions pour le Jour du jugement. Demandez des comptes à vos âmes avant d'avoir à en rendre. Préparez-vous pour un Jour qui va arriver inéluctablement. Lorsque vous serez dans le trou de votre tombe, la tombe est telle une porte par laquelle tout le monde devra entrer et l'ange de la mort ne demande l'autorisation ni à quelqu'un d'âgé ni à quelqu'un de jeune. Il ne laisse ni quelqu'un de fort, en bonne santé, ni quelqu'un de malade, ni un vieillard d'un âge avancé. Alors empressez-vous d'œuvrer pour votre au-delà avec les actes d'obéissance, avec le repentir avant de mourir.

Ayant tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne, ainsi qu'à vous-même.

**Second Discours<sup>2</sup> :**

*Al-hamdou lil-Lahi waṣ-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raṣouli l-Lah ;  
ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.*

*Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.*

---

Il s'agit des piliers selon *Ach-Chaft<sup>^</sup>iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en <sup>2</sup> français. Les piliers devraient être dits en arabe.